



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
2023-A-DRH-954
Code : 4.1.6

**LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAÎTRISE
ANNEE 2023**

Le Maire,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la fonction publique, notamment ses articles L. 523-1 et L. 523-5,
VU le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux,
VU le tableau des effectifs,
VU la déclaration de vacance d'emploi établie auprès du Centre de Gestion de Vaucluse,
VU l'arrêté n° 2021-A-DRH-1773 du 25 novembre 2021 fixant les lignes directrices de gestion.

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'Agent de Maîtrise Territorial, est fixée comme suit :

Agent(s) concerné(s)	Situation actuelle
LOPEZ DAVID	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	39	48
Inscrits	1	0

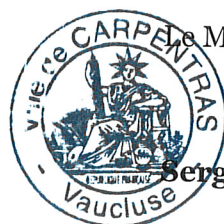
Article 2 : La présente liste d'aptitude sera communiquée au centre de gestion afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ».

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de CARPENTRAS est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera transmis à Madame la Préfète de Vaucluse et publié à l'Hôtel de Ville.

Carpentras, le 30 novembre 2023



Le Maire

Berge Andrieu